

Le conseil départemental aménage une nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces et de lutte contre l'autosolisme en Loir-et-Cher, le conseil départemental entreprend la construction d'une nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay. Le début des travaux est fixé au 17 février 2025, pour une ouverture officielle en juin prochain.

Dans le cadre de la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces et de [l'Agenda 2030](#), le département de Loir-et-Cher a initié, pour 2025, la création d'une nouvelle [voie verte](#) à Romorantin-Lanthenay. Pour rappel, le schéma directeur a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 M€ sur dix ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires.

Une voie cyclable de 3 kilomètres qui rendra accessibles de nouvelles zones

La création de cette nouvelle voie verte permettra d'assurer une continuité avec les voies cyclables existantes de Romorantin-Lanthenay afin de desservir les zones d'activités nord, la zone de la Grange ainsi que la zone commerciale situées en direction d'Orléans. Le tout, sur un itinéraire sécurisé. Ce dernier desservira également le quartier « Les Malvas ». Au total, quatre sections seront établies (voir plan en page 2) :

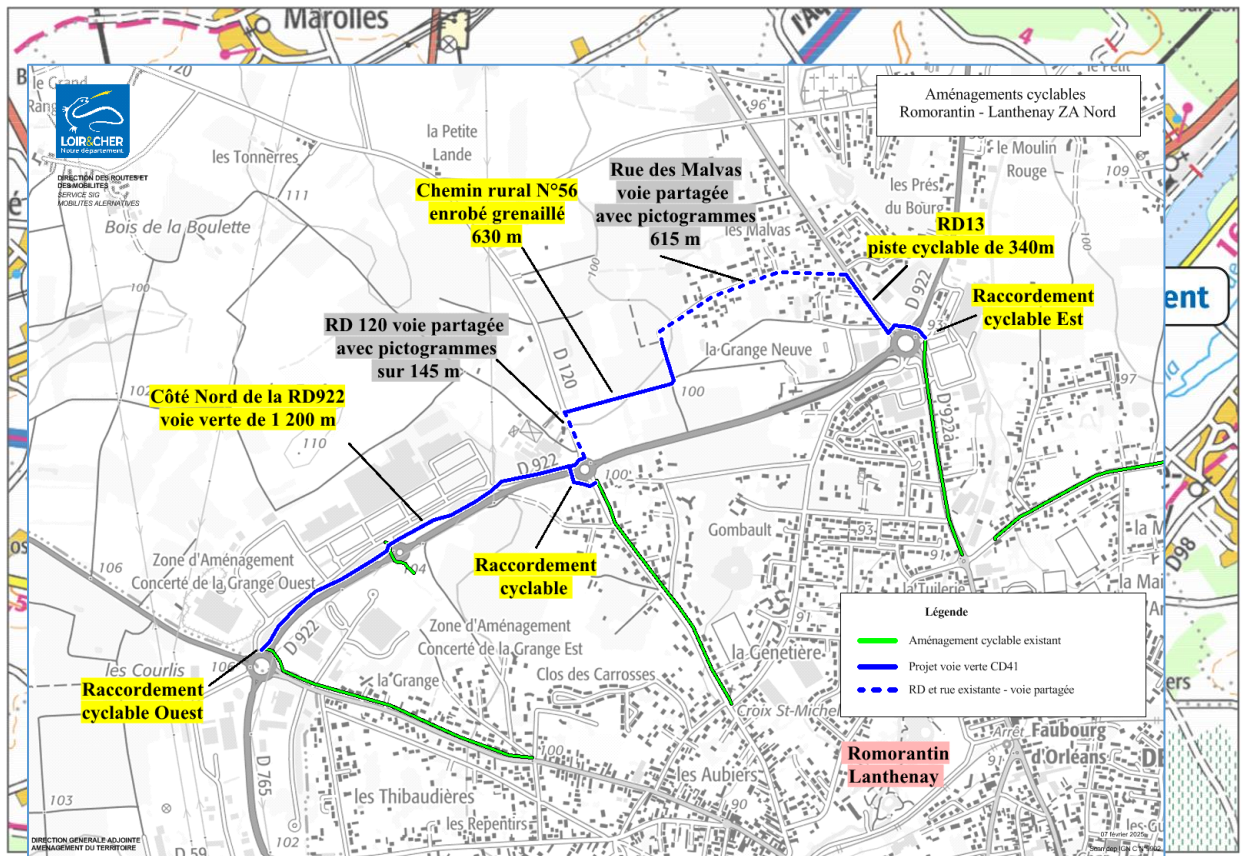
- Section 1 : desserte ZA Les Granges / giratoire RD922/RD120
- Section 2 : chemin communal /rue des Malvas
- Section 3 : rue des Malvas
- Section 4 : long RD13 / giratoire RD922/RD13

Cette nouvelle voie s'étendra sur 3 kilomètres, dont 2,240 kilomètres de voie verte et 760 mètres de voie partagée. Elle mesurera 3 mètres de largeur et sera constituée d'un revêtement en grave-émulsion de couleur claire.

Des travaux prévus de février à juin 2025

Les travaux de cette nouvelle voie seront réalisés par l'entreprise COLAS et débiteront le 17 février 2025, pour une durée d'environ quatre mois. À ce titre, la circulation sur les RD 922, RD 120 et RD 13 sera maintenue tout au long du chantier et seules quelques phases nécessiteront un alternat ponctuel.

Le coût total de ces travaux s'élève à 490 000 €, financés à hauteur de 37,5 % par le conseil départemental, 37,5 % par la Région Centre-Val de Loire e 25% par l'État dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).



Secteur nord-est de l'agglomération blésoise